
GUIDE DE MISE EN
CANDIDATURE

20
19

Pour plus de renseignements, consultez la page ayant trait à ce prix sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au www.education.gouv.qc.ca/references/concours-et-prix/prix-dollard-morin/ ou communiquez avec votre unité régionale de loisir et de sport.

Production
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Rédaction
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

Révision linguistique et édition
Direction des communications

Table des matières

Qui est Dollard Morin?	<u>4</u>
Reconnaissance nationale du bénévolat en loisir et en sport	<u>5</u>
Critères d'admissibilité	<u>6</u>
Non-admissibilité	<u>7</u>
Description des catégories des prix individuels	<u>8</u>
Description du prix remis à un organisme	<u>10</u>
Soumission d'une candidature	<u>12</u>
Principales dates à retenir	<u>12</u>
Annexe 1	<u>13</u>
Annexe 2	<u>14</u>
Annexe 3	<u>16</u>



Qui est Dollard Morin?

*« Si le loisir est une façon de vivre,
le bénévolat est une raison de vivre. »*

Surnommé « Monsieur Loisir », Dollard Morin naît à Montréal le 1^{er} février 1916. Après un cours classique et une formation en philosophie et en théologie, il obtient un baccalauréat ès arts de l'Université Laval. Divers stages et cours dans les domaines du loisir et de l'animation viennent, par la suite, compléter sa formation de base.

En septembre 1940, Dollard Morin commence sa carrière journalistique au quotidien *La Presse*. L'année 1955 marque le début de ses premières chroniques régulières portant sur le loisir. Il en écrira quelque 8 500 au fil des ans et deviendra, pour cette raison, « Monsieur Loisir ». Lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans, le 1^{er} février 1981, l'heure de la retraite sonne pour lui. Toutefois, il poursuit sa collaboration avec *La Presse* comme pigiste.

Parallèlement à son travail de journaliste, il est chargé de cours pendant plus de 25 ans dans différentes écoles, contribuant à la formation de monitrices, de moniteurs et de bénévoles spécialisés en loisir. De 1962 à 1984, il enseigne à l'École des guides touristiques de Montréal.

En 1967, le premier ministre du Québec invite Dollard Morin à faire partie d'un comité spécial qui sera à l'origine de la création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, qui est aujourd'hui la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

On pourrait croire qu'avec toutes ses activités, Dollard Morin était pleinement occupé. Mais non! Doté d'une énergie inépuisable, il s'investit, pendant plus de 25 ans, dans de nombreux groupes de loisir et travaille comme bénévole au sein de plusieurs organisations. Il est, entre autres, président de la Fédération folklorique du Québec et gouverneur de la Fédération des loisirs-danse du Québec.

Dollard Morin est décédé en avril 1992. Après ce bref portrait d'une vie consacrée au monde du loisir et du bénévolat, on comprend que son nom soit associé au prix du bénévolat en loisir et en sport. De plus, un parc public situé à Montréal porte son nom depuis 2010. Le souvenir de Dollard Morin est toujours vivant.

Reconnaissance nationale du bénévolat en loisir et en sport

Depuis sa création en 1992, le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin met en valeur l'apport inestimable de plus de 590 000 bénévoles en rendant hommage, chaque année, à des lauréates et à des lauréats pour leur engagement exemplaire dans le domaine du loisir et du sport, et ce, tant à l'échelle régionale que nationale. Il souligne également le concours des organismes qui soutiennent les bénévoles dans leurs actions.

Ce prix remis annuellement valorise des gens dévoués et créatifs qui offrent généreusement leur temps et consacrent leurs talents au développement du loisir et du sport ainsi qu'au bien-être de la population québécoise. Il vise à encourager l'engagement bénévole et à mettre en lumière ses bienfaits. Le savoir-faire, la passion et la ténacité des bénévoles et des organisations méritent d'être connus et reconnus, car leur rôle est essentiel dans notre société.

Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est une initiative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère), en collaboration avec les partenaires suivants : les unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, la Corporation Sports-Québec et l'Association québécoise du loisir municipal. Le Ministère rendra un hommage public aux lauréates et aux lauréats au cours d'une cérémonie officielle qui aura lieu à l'Assemblée nationale du Québec au printemps 2019.

Chaque lauréate ou lauréat recevra un trophée ainsi qu'une épinglette symbolisant la personne au cœur du développement et de l'organisation du loisir et du sport.

Les personnes lauréates et celles qui les accompagneront (une par lauréate ou lauréat) pourront se faire rembourser leurs frais de déplacement et d'hébergement, selon certaines conditions qui leur seront précisées. Elles devront donc conserver leurs factures et fournir leur numéro d'assurance sociale lorsqu'elles se présenteront à la rencontre d'information précédant la cérémonie officielle. Toute personne lauréate de moins de 18 ans devra être accompagnée d'un adulte.

Critères d'admissibilité

L'organisme ou la personne doit :

1. Soumettre la candidature d'une ou d'un bénévole qui offre gratuitement son temps et ses services dans le but de contribuer à l'organisation d'activités de loisir¹ ou de sport, ou encore d'aider un organisme pour son fonctionnement ou pour la tenue de telles activités.
2. S'assurer que les actions reconnues sont liées au bénévolat accompli en loisir et en sport et se dissocient du travail rémunéré, surtout lorsque la candidate ou le candidat effectue ses activités bénévoles dans le même secteur que celui de son travail. Il est essentiel de faire ressortir les actions accomplies entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.
3. S'assurer que la candidate ou le candidat réside au Québec ou, pour le volet du soutien au bénévolat, que l'organisme possède un statut légal au Registraire des entreprises du Québec, exerce ses activités au Québec et est géré par un conseil d'administration.
4. Obtenir l'autorisation de la candidate ou du candidat avant de soumettre le formulaire de mise en candidature.
5. Inscrire la candidate ou le candidat à l'un des quatre volets suivants, selon les modalités **prescrites pour chacun des volets**:
 - = Volet régional
 - = Volet national
 - = Volet de la relève
 - = Volet du soutien au bénévolat
6. S'assurer que la candidate ou le candidat ou, pour le volet du soutien au bénévolat, l'organisme, n'a pas déjà remporté le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin dans le même volet. La liste des personnes et des organisations lauréates se trouve dans la section ayant trait au prix Dollard-Morin dans le site Web du Ministère.
7. S'il s'agit de la candidature d'une personne mineure, obtenir l'autorisation de la personne titulaire de l'autorité parentale et joindre l'annexe remplie et signée lors de la transmission du formulaire de mise en candidature au Ministère.
8. Transmettre la candidature **au plus tard le 24 janvier 2019**.

¹ Les activités de loisir ciblées sont les suivantes: loisir actif, de plein air, socioéducatif ou touristique. Les personnes qui jouent un rôle dans un champ d'intervention en loisir spécialisé pour une clientèle ayant des besoins particuliers sont également admissibles. Sont exclus: le loisir motorisé et le loisir électronique.

Non-admissibilité

Ne sont pas admissibles: un dossier incomplet, la candidature d'une personne à titre posthume, la candidature d'une personne dans plus d'un volet dans une même année ou encore la candidature d'une personne faisant partie du conseil d'administration ou du personnel d'une unité régionale de loisir et de sport, du Conseil québécois du loisir, de la Corporation Sports-Québec, de l'Association québécoise du loisir municipal ou de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du Ministère.

NOTES :

Activité de reconnaissance

Il est possible que les partenaires, à leur discrétion, tiennent des activités de reconnaissance pour les lauréates et les lauréats.

Communication

Chaque unité régionale de loisir et de sport est responsable de la promotion dans sa région (ex.: publication dans un hebdomadaire régional).

Vérification des antécédents

Une vérification des antécédents judiciaires pourrait être faite dans le cas des candidates et candidats côtoyant des personnes mineures ou vulnérables. Le cas échéant, cette démarche sera prise en charge par le Ministère si elle n'a pas été faite au préalable.

Description des catégories des prix individuels

VOLET RÉGIONAL

Dans chaque région administrative du Québec, une personne de 18 ans ou plus sera reconnue pour l'excellence de son engagement bénévole dans le domaine du loisir ou du sport et pour ses actions bénévoles qui, menées au sein d'organismes, ont une portée locale ou régionale. La sélection des lauréates et lauréats régionaux est sous la responsabilité des unités régionales de loisir et de sport de chacune des régions administratives.

VOLET NATIONAL

Ce volet vise à reconnaître deux personnes, de 18 ans ou plus, pour l'excellence de leur engagement bénévole et leurs actions qui, menées au sein d'organismes, ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Représentant son secteur d'activité, une personne sera honorée dans chacun des volets suivants :

- **Volet national en loisir**

La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir.

- **Volet national en sport**

La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité de la Corporation Sports-Québec.

VOLET DE LA RELÈVE

Ce volet vise à souligner l'apport bénévole des jeunes au domaine du loisir et du sport. Deux personnes âgées de 14 à 35 ans² seront reconnues pour l'excellence de leur engagement bénévole en loisir ou en sport et pour une réalisation exceptionnelle qui constitue une source d'inspiration et de fierté pour les jeunes. Représentant son secteur d'activité, une personne sera honorée dans chacun des volets suivants :

- **Volet de la relève en loisir**

La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir.

- **Volet de la relève en sport**

La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité de la Corporation Sports-Québec.

² En date du 31 décembre 2018, la personne doit être âgée entre 14 et 35 ans inclusivement. L'organisme ou la personne qui présente la candidature d'une personne mineure doit obtenir l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale en remplissant l'annexe du formulaire de mise en candidature «Autorisation du titulaire de l'autorité parentale pour le dépôt d'une candidature d'une personne mineure». Cette annexe doit être signée et transmise avec la candidature.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES CATÉGORIES DES PRIX INDIVIDUELS

Pour ces catégories, il est essentiel de faire ressortir les actions en loisir et en sport et les moyens mis en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, notamment dans les champs suivants :

- **Actions bénévoles d'une personne:** qualité, quantité, diversité, temps accordé, nombre de mois ou d'années, diversité des lieux et des organisations, etc.;
- **Résultats et rayonnement de ces actions:** effet sur le milieu, la communauté ou l'organisme; rayonnement et fierté dans la communauté; promotion d'un loisir ou d'un sport; mobilisation de bénévoles ou de la population; financement accru ou acquisition d'équipement; tenue d'activités; développement de compétences, effet sur le développement du loisir et du sport, etc.;
- **Qualités démontrées:** leadership, sens du travail d'équipe, détermination, assiduité, facilité à communiquer, savoir-faire dans la délégation de tâches, mobilisation des ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles), visionnaire, etc.;
- **Caractère novateur ou exceptionnel:** moyens novateurs ou exceptionnels mis en œuvre dans l'approche, les pratiques bénévoles ou la tenue d'activités de loisir ou de sport, idées originales proposées lors de ces activités, innovation dans les façons de faire, etc.;
- **Marques de reconnaissance:** marques de reconnaissance civique, honneurs, mentions ou prix, reconnaissance du bénévolat par un organisme ou un milieu, etc.

Description du prix remis à un organisme

VOLET DU SOUTIEN AU BÉNÉVOLAT CATÉGORIE ORGANISME

Ce volet vise à reconnaître un organisme qui a adopté de bonnes pratiques pour soutenir les bénévoles au sein de son organisation ou dans le milieu. Il vise notamment les fédérations, les associations régionales, les organismes institutionnels, les établissements scolaires, les comités organisateurs d'événements, les clubs et les autres instances de loisir et de sport.

IMPORTANT :

Pour chaque moyen ou bonne pratique énumérés, il est important de faire ressortir les **retombées sociales et économiques** que l'appui offert aux bénévoles a pu générer, par exemple: l'amélioration de la qualité de vie du milieu; des retombées bénéfiques pour la communauté; des missions éducatives; des réalisations permettant d'accroître les services offerts en loisir et en sport; l'utilisation maximale des locaux et de l'équipement; la création de groupes pour de nouvelles activités; la tenue d'activités régionales, nationales ou internationales; l'engagement de partenaires importants; une estimation des montants produits ou économisés, etc.

NOTE:

Dans le but d'arrimer adéquatement les initiatives de l'Association québécoise du loisir municipal et du Ministère, et puisque la remise des prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin a lieu pour la première fois au printemps, exceptionnellement, pour l'édition 2019, il n'y aura aucun lauréat dans le volet du soutien au bénévolat – catégorie municipalité. Ce volet sera cependant de retour pour la cérémonie du printemps 2020.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR LE PRIX REMIS À UN ORGANISME

Pour cette catégorie, il est essentiel de faire ressortir les démarches³ et les bonnes pratiques réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018⁴ qui ont permis de soutenir et de favoriser l'action bénévole au sein de son organisation ou dans le milieu, notamment dans les champs suivants :

- **Mesures de soutien au bénévolat au sein de l'organisation :** politique ou procédure de soutien au bénévolat; directives établies pour le bénévolat du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation; moyens d'incitation au bénévolat et à l'engagement communautaire, etc.
- **Formation ou encadrement des bénévoles :** formation relative aux tâches à accomplir; information sur les types de milieux visés; possibilité de stages de formation avec soutien financier; appui et soutien des bénévoles par le personnel permanent; rencontres d'information avec les bénévoles sur les nouveautés et les orientations de l'organisation; production d'un journal interne; guide destiné aux bénévoles; évaluation du travail des bénévoles, etc.
- **Reconnaissance accordée aux bénévoles :** participation avec des partenaires à la reconnaissance des bénévoles; organisation de soirées, de galas ou d'une semaine des bénévoles; remise de certificats, de médailles, de lettres de reconnaissance ou de recommandation; promotion des activités de bénévolat; présentation de candidatures pour divers prix honorifiques; reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole lors du recrutement de personnel, etc.

³ Les actions bénévoles réalisées par l'organisme ne sont pas des critères d'appréciation du soutien au bénévolat et ne seront pas considérées.

⁴ Les actions liées à un projet qui s'est échelonné sur plus d'une année pourront être considérées.

Soumission d'une candidature

Toutes les candidatures, tous volets confondus, doivent être transmises au Ministère par Internet ou par la poste, selon les modalités suivantes.

Par Internet :

1. Télécharger et remplir le formulaire approprié, accessible sur le site Web du Ministère, à l'adresse www.education.gouv.qc.ca/references/concours-et-prix/prix-dollard-morin/
2. Une fois le formulaire rempli, rendez-vous de nouveau sur le site Web du Ministère et cliquer sur « déposez la candidature ici ».

Par la poste* à l'adresse suivante :

Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2019
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

*Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

IMPORTANT :

Si la candidature proposée est celle d'une personne mineure, la signature de la personne titulaire de l'autorité parentale est **obligatoire**. La soumission de la candidature peut tout de même s'effectuer par Internet pourvu que le formulaire de candidature et l'annexe « Autorisation du titulaire de l'autorité parentale pour le dépôt d'une candidature d'une personne mineure » soient numérisés ensemble et déposés en un seul fichier.

Principales dates à retenir

Période de mise en candidature: du 11 décembre 2018 au 24 janvier 2019

Cérémonie officielle de remise des prix à l'Assemblée nationale: printemps 2019 (date à venir)

Annexe 1

PROCÉDURE DE TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES LAURÉATES ET LES LAURÉATS

À la suite de la réception des candidatures, une validation des critères d'admissibilité sera effectuée par le Ministère. Celles qui sont admissibles seront acheminées, selon les volets, vers les partenaires responsables de la sélection des lauréates et des lauréats.

En vue de la rédaction des textes qui seront lus à la cérémonie, une personne représentant le Ministère pourra, au besoin, communiquer avec des lauréates et des lauréats pour vérifier ou compléter des renseignements relatifs aux actions accomplies.

Photos

Une personne désignée par l'unité régionale de loisir et de sport du territoire concerné communiquera avec l'organisme et les personnes lauréates pour l'obtention de photos et de logos qui seront publiés dans le programme souvenir. Il est recommandé de fournir, si cela est possible, des photos et des logos en fichier électronique, ayant un format minimal de 1 800 x 1 200 pixels (10,16 x 15,24 cm ou 4 x 6 po) et en haute résolution, soit 300 ppp. Le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo.

Si la photo a été prise par un photographe professionnel, ce qui est nécessairement le cas si celui-ci a été rémunéré à cette fin, son nom doit nous être fourni de façon à ce qu'il soit indiqué comme l'auteur de la photo dans les publications. De plus, si le photographe est demeuré titulaire des droits d'auteur de cette photo, ce qui est le cas si une mention en ce sens figure au contrat établi entre lui et la lauréate ou le lauréat, un document qu'il aura signé devra nous être fourni, nous autorisant à utiliser cette photo à des fins publiques dans le contexte du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, ce qui implique le droit de la reproduire et de la diffuser.

De plus, une photo prise au cours de la cérémonie sera présentée sur le site Web du Ministère. Elle pourra aussi être fournie aux unités régionales de loisir et de sport, au Conseil québécois du loisir et à la Corporation Sports-Québec aux fins de promotion des lauréates et lauréats.

Enfin, des images vidéo de la cérémonie pourraient être diffusées sur le site Web du Ministère et sur les médias sociaux.

Annexe 2

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En tant qu'organisme public, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est soumis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre C-11). À ce titre, il est responsable d'assurer la protection de tous les renseignements personnels qu'il collecte et détient dans le cadre de ses attributions.

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les formulaires de candidature sont transmis au Ministère de façon sécurisée. Ils sont déposés dans un répertoire accessible uniquement aux personnes chargées de l'administration du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin à la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

TRANSMISSION AUX PARTENAIRES ET COMITÉ DE SÉLECTION

Pour les prix des volets régionaux, national et relève, le Ministère retransmet les formulaires des candidatures jugées admissibles à ses partenaires des régions concernées (à ce titre, voir l'annexe 3). Cette transmission et tout échange d'information et de fichiers entre le Ministère et ses partenaires en lien avec une candidature seront effectués par le biais d'une plateforme informatique sécurisée dont l'accès est limité et administré par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

Les employés du Ministère sont soumis d'office à la plus stricte confidentialité quant aux renseignements personnels auxquels ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions. Toutes les autres personnes qui auront accès aux candidatures devront signer un engagement à la confidentialité qui sera remis au Ministère.

AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Tout candidate ou candidat peut demander que sa candidature soit retirée, et ce, en tout temps, tout au long du processus, en s'adressant directement à la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, et ce, sans conséquence autre que son retrait du processus de nomination.

Par ailleurs, toute personne détient un droit d'accès et de rectification sur les renseignements personnels qui la concernent et qui sont détenus par le Ministère. Ce droit s'exerce dans la mesure où les renseignements peuvent être retracés.

Il importe de souligner qu'en cas de diffusion sur les réseaux sociaux, il est possible que le Ministère ne puisse procéder au retrait complet de l'information.

Le processus de demande d'accès et de rectification est détaillé sur le site Web du Ministère, dans la section «Accès à l'information».

Annexe 3

COORDONNÉES DES PARTENAIRES

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent

38, rue Saint-Germain Est
Bureau 304
Rimouski (Québec) G5L 1A2
Téléphone : 418 723-5036
Courriel : info@urls-bsl.qc.ca
Site Web : www.urls-bsl.qc.ca

Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean

414, rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 1N2
Téléphone : 418 480-2228
Courriel :
conseillerregional@rls-sag-lac.org
Site Web : www.rlssaguenaylacstjean.com

Unité régionale de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

5121, boulevard Chauveau Ouest
Bureau 202
Québec (Québec) G2E 5A6
Téléphone : 418 877-6233
Courriel : info@ulscn.qc.ca
Site Web : www.ulscn.qc.ca

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

260, rue Dessureault
Trois-Rivières (Québec) G8T 9T9
Téléphone : 819 691-3075
Courriel : urls@urlsmauricie.com
Site Web : www.urlsmauricie.com

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

5182, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4
Téléphone : 819 864-0864
Courriel : csle@abacom.com
Site Web : www.csle.qc.ca

Sport et loisir de l'île de Montréal

7333, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
Téléphone : 514 722-7747
Courriel : info@sportloisirmontreal.ca
Site Web : www.sportloisirmontreal.ca

Loisir sport Outaouais

390, avenue de Buckingham, 2^e étage
Gatineau (Québec) J8L 2G7
Téléphone : 819 663-2575
Courriel : info@urlso.qc.ca
Site Web : www.urlso.qc.ca

Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue

375, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P4
Téléphone : 819 825-2047
Courriel : courriel@ulsat.qc.ca
Site Web : www.ulsat.qc.ca

Loisir et sport Côte-Nord

337, boulevard Lasalle
Bureau 203
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1
Téléphone : 418 296-5774 ou
1 888 330-8757 (sans frais)
Courriel : info@urlscn.qc.ca
Site Web : www.urlscn.qc.ca

Loisir sport Baie-James

150B, place du Commerce
C. P. 399
Matagami (Québec) JOY 2A0
Téléphone : 819 739-2273 ou
1 855 739-2270 (sans frais)
Courriel : rleclerc@lsbj.ca
Site Web : www.lsbj.ca

Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

8, boulevard Perron Est
C. P. 99
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2121
Courriel : informations@urlsgim.com
Site Web : www.urlsgim.com

Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches

5501, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G6V 4M7
Téléphone : 418 833-5678 ou
1 877 533-5678 (sans frais)
Courriel : info@urls-ca.qc.ca
Site Web : www.urls-ca.qc.ca

Regroupement du sports Laval

3235, boulevard Saint-Martin Est
Bureau 221
Laval (Québec) H7E 5G8
Téléphone : 450 664-1917
Courriel : info@sportslaval.qc.ca
Site Web : www.sportslaval.qc.ca

Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière

331, rang du Bas-de-l'Achigan
Bureau 102
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1
Téléphone : 450 588-4443 ou
1 866 588-4443 (sans frais)
Courriel : info@loisir-lanaudiere.qc.ca
Site Web : www.loisir-lanaudiere.qc.ca

Loisirs Laurentides

330, rue De Martigny Ouest
Bureau 100
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9
Téléphone : 450 504-6080
Courriel : info@loisirslautentides.com
Site Web : www.loisirslautentides.com

Loisir et sport Montérégie

2050, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A6
Téléphone : 450 773-9802 ou
1 800 387-7979 (sans frais)
Courriel : lsm@loisir.qc.ca
Site Web : www.loisir.qc.ca

Loisir Sport Centre-du-Québec

1352, rue Jean-Berchmans-Michaud
Drummondville (Québec) J2C 2Z5
Téléphone : 819 478-1483, poste 237
Courriel :
loisir-sport@centre-du-quebec.qc.ca
Site Web : www.loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca

Administration régionale Kativik

Case postale 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
Téléphone : 819 964-2961 ou
1 877 964-2961 (sans frais)
Courriel : info@krg.ca
Site Web : www.krg.ca

Gouvernement de la Nation Crie

2, route Lakeshore
Nemaska (Québec) J0Y 3B0
Téléphone : 819 673-2600
Courriel : executiveoffice@cngov.ca
Site Web : www.cngov.ca

Conseil québécois du loisir

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : 514 252-3132
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Site Web : www.loisirquebec.com

La Corporation Sports-Québec

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : 514 252-3114
Courriel : sports@sportsquebec.com
Site Web : www.sportsquebec.com

Association québécoise du loisir municipal

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : 514 252-5244
Courriel : infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Direction du sport, du loisir et
de l'activité physique
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-6142, poste 3664
Courriel : julie.parise@education.gouv.qc.ca

*Éducation
et Enseignement
supérieur*

Québec 